



Vices cachés sur terrain constructible et servitude de passage

Par **NATHALIE PAOLI**, le **16/05/2017** à **23:20**

Bonsoir

Nous avons acheté un terrain constructible et obtenu un pc. Le terrassement de notre villa à commencé fin 2016. Il c'est avéré que le sol était rocheux et nous en sommes à plus de 40000 euros de surcout du à l'utilisation de pique roche, évacuation et sécurisation. Le propriétaire savait que le sol était rocheux puisqu'il possède un terrain et une maison au dessus de la notre et qu'il a stoppé des travaux de raccordement à l'égout à cause de cela. Il s'est bien gardé de nous le dire avant la vente. Cela peut il être considéré comme un vice caché ? Quels recours avons nous ?

D'autres part il a une servitude de passage sur notre parcelle qui va desservir une future construction cette servitude est actée. Compte tenu de la nature du sol et qu'il faudra faire passer des engins lourds pour permettre le terrassement, peut on limiter le tonnage d'autant que le mur le long de celle ci est vétuste et fragile ?

Merci d'avance pour vos réponses.

Cordialement